



# Organisation du Diplôme National du Brevet

## Session 2017

### Obtention du DNB :

L'élève est reçu s'il cumule 350 points sur les 700. Il obtient la mention :

- assez bien s'il cumule plus de 420 points
- bien s'il cumule plus de 490 points
- très bien s'il cumule plus de 560 points

### Le contrôle continu sur 400 points :

La maîtrise de chacune des huit composantes du socle commun est appréciée lors du conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre de la classe de 3<sup>e</sup> :

- Maîtrise insuffisante (10 pts)
- Maîtrise fragile (25 pts)
- Maîtrise satisfaisante (40 pts)
- Très bonne maîtrise (50 pts)

Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi l'enseignement de complément de latin :

- 10 pts ou 20 pts selon que les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints ou dépassés

### Le contrôle terminal sur 300 points : trois épreuves finales (deux écrites, une orale).

Chaque épreuve est notée sur 100 points :

**La première épreuve écrite (mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la terre et technologie) dure 3h en deux parties, séparées par une pause de quinze minutes**

- 1<sup>ère</sup> partie (2h) : mathématiques (45 pts + 5 pts pour la présentation et l'utilisation du français).
- 2<sup>ème</sup> partie (1h) physique-chimie, sciences de la vie et de la terre et technologie (45 pts + 5 points pour la présentation et l'utilisation du français). A chaque session de l'examen, la commission nationale d'élaboration des sujets choisit deux disciplines parmi ces trois.

**La seconde épreuve écrite (français, histoire géographie, enseignement moral et civique) dure 5h.**

- **1<sup>ère</sup> partie (3 h) : analyse et compréhension de textes et de documents, maîtrise de différents langages;** divisée en deux périodes séparées par une pause de quinze minutes.
  - Première période (2 h) : histoire et géographie, enseignement moral et civique (50 points)
  - Deuxième période (1h) : français (20 points)
- **2<sup>ème</sup> partie (2 h) : français - rédaction et maîtrise de la langue (30 points) :**
  - dictée (5pts) et réécriture (5pts) : 30 mn
  - travail d'écriture (20pts) : 1h30. Deux sujets sont proposés au candidat, qui traite, au choix, l'un des deux : le premier est un sujet de réflexion, le second un sujet d'invention. Les candidats doivent produire un texte d'une longueur de deux pages au moins.



**L'épreuve orale (soutenance d'un projet)** dure 15 minutes. Le candidat présente l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis.

L'oral se déroule en deux temps : un exposé suivi d'un entretien avec le jury. La maîtrise de l'expression orale est évaluée sur 50 points ; la maîtrise du sujet présenté sur 50 points.

### Calendrier :

#### **EXAMENS BLANCS :**

Pour préparer au mieux les élèves à ce premier examen, nous organisons deux **DNB blancs** :

Lundi 23 et mardi 24 janvier 2017 ; épreuves écrites seulement

Mardi 25 et mercredi 26 avril : épreuve orale + DNBI

Jeudi 27 et vendredi 28 avril 2017 : épreuves écrites

#### **EXAMEN FINAL :**

Les épreuves écrites seront organisées **le 27 et le 28 juin 2017** (*dates à confirmer en attente de la décision de M. le Recteur de l'Académie de Montpellier*).

L'épreuve orale aura lieu entre le **1<sup>e</sup> et le 2 juin 2017**, une convocation sera envoyée à chaque élève.

Le choix du projet support de l'épreuve orale sera signifié au professeur principal **au plus tard le 13 avril 2017** en retournant la fiche correspondante signée par l'élève et ses parents.

Les parents d'élèves de troisième seront conviés début février à une **réunion d'information pour l'entrée en seconde** dont la date exacte sera communiquée prochainement.